

COMMISSION

Restauracion

Durable



📍 VISIO



01

INTRODUCTION



**Pour une alimentation
durable en restauration**



À vos agendas !

4 réunions en 2024

🕒 14h - 17h30

04 AVRIL
VISIO

06 JUIN
VISIO +
Webinaire
REP EIC

26 SEPT
HYBRIDE

05 DÉC
Présentiel
obligatoire
+ cocktail

~~31/01 VISIO REP ER avec CITEO et CITEO PRO~~

~~26/03 VISIO REP ER avec CITEO PRO~~

Votre association

en mouvement



La raison d'être de l'association

« Rendre nos adhérents plus experts, plus éclairés et plus agiles pour performer sur les marchés de la Restauration Hors Domicile. »

La mission du collectif

« Construire avec tous les acteurs de la filière une Restauration Hors Domicile toujours plus innovante, agile et responsable. »

Les 7 dimensions du GECO

ACCELERATEUR
DE BUSINESS
EN FOOD SERVICE

PROSPECTIVISTE
DU FOOD SERVICE

ACTEUR
POUR UNE
RESTAURATION
PLUS INNOVANTE

ACTEUR
POUR UNE
RESTAURATION
PLUS AGILE

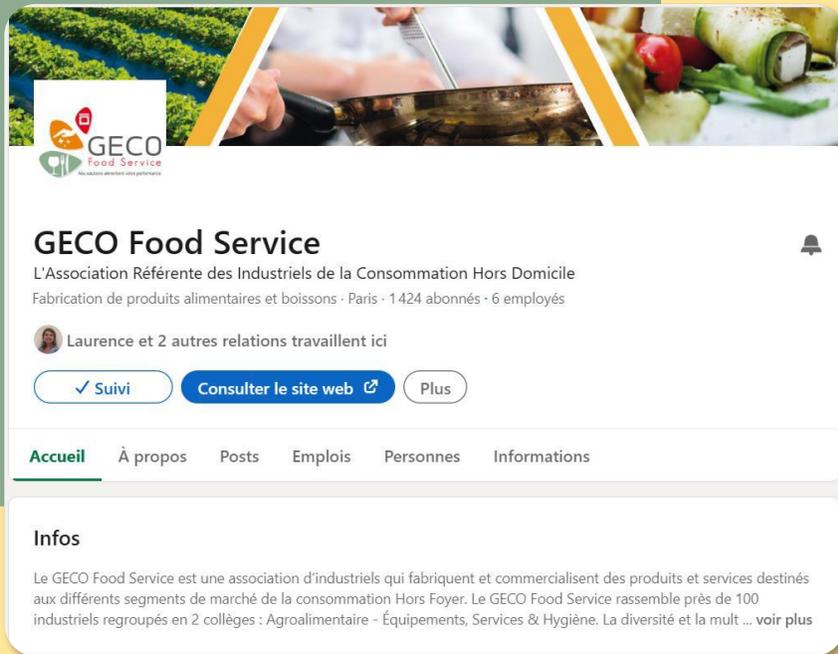
AGITATEUR
DE LA COMMUNAUTE
FOOD SERVICE

ACTEUR
POUR UNE
RESTAURATION
PLUS RESPONSABLE

INFLUENCEUR / DEFENSEUR DU FOOD SERVICE

LinkedIn

Nous avons besoin de vous !



En 2024, nous allons continuer de renforcer notre présence et notre visibilité sur LinkedIn.

Nous relayerons nos Commissions en citant les participants !*

- 1 Assurez-vous que vous **suivez notre compte LinkedIn @GECOFOODSERVICE**
- 2 **Publiez dès maintenant un post** pour relayer votre présence à cette Commission en mentionnant le compte @GECOFOODSERVICE !
- 3 **Likez / Commentez** nos posts régulièrement

***Si vous ne souhaitez pas être mentionné dans nos publications : merci de nous en informer.**



Ordre du jour

1. 14h30/15H00 : Introduction - point calendrier et sujets/invités

2. 15h/16h : REP EIC, à quoi s'attendre ? - WEBINAIRE TWIICE et PANDOBAC

16h/17h00 = VISIO GECO

3. Point sur la REP ER :

- dernières informations sur l'évolution des tarifs l'année prochaine ;
- sujet périmètre produit GROS FORMATS : point à date
- arbre de décision entre les REP

4. EGALIM : Point à date sur le sujet CE2 et HVE



Liste des inscrits

ANDROS Restauration	LE PHILIPPE	Marine	Responsable Marketing Produits fruits
ANDROS Restauration	LANOE	Clara	
BONDUELLE Europe Long Life	ABAHRAOUI	Fouad	Business Contract Manager
BONDUELLE Europe Long Life	MEQUINION	Alice	Channel Manager Restauration Collective
DUNI	PRADO	Alice	Marketing Manager BioPak South Europe
JDE Professional France	PIETRI	Alexandra	Responsable RSE
MARIE Surgelés	LEBARS	Aurélie	Chef de Produits RHF
PASQUIER	PEAN	Frédérique	Marketing Clients - Category Manager CHD
SODIAAL Professionnel	SOUYRIS	Léa	Chargée de missions RSE Candia & Sodiaal Fromages
SOREAL ILOU	KOWALSKI-COLLET	Sophie	Responsable Marketing & Communication
UNILEVER Food Solutions France	DARGIER	Coralie	R&D Local Deploy Junior Manager France
WERNER & MERTZ France Professional	COPIGNEAUX	Joséphine	Marketing Manager
WERNER & MERTZ France Professional	PERCHERON	Amélie	Chef de produit



Droit de la concurrence

Rappel des règles

Les adhérents du GECO Food Service et les participants aux réunions s'engagent à respecter les règles du droit de la concurrence.

En particulier, ils ne doivent pas communiquer ou échanger d'informations sensibles concernant leur politique et stratégie commerciale, marketing, publicitaire, industrielle et d'achat, notamment toute information relative aux prix, conditions de vente, opérations promotionnelles, bénéfices, marges, parts de marché, méthodes et coûts de production, de distribution et d'approvisionnement.

Le processus d'élaboration de positions établies ne doit pas servir de prétexte aux entreprises pour coordonner leur stratégie ni leur permettre d'imposer individuellement leur position dans un but qui leur est propre.

Chaque entreprise est responsable de sa stratégie commerciale et des décisions qu'elle prend à ce titre.

02

REP EIC

A quoi s'attendre ?

WEBINAIRE

TWICE - PANDOBAC

WEBINAIRE

06 JUIN 2024
15 H

**REP EMBALLAGES INDUSTRIELS
ET COMMERCIAUX**

À QUOI S'ATTENDRE ?

Organisé par :



REP EIC : un impact business supplémentaire indispensable à comprendre et anticiper

Seront abordés les enjeux liés à cette nouvelle REP, à sa mise en place et les implications concrètes pour les entreprises, par exemple en termes de réemploi. PANDOBAC interviendra plus particulièrement sur **le réemploi d'emballages alimentaires**.

Les intervenants :

- Anaïs **RYTERBAND**, co-fondatrice de Pandobac
- Vincent **FALLEGUERHO**, responsable des relations commerciales de Twiice
- Emma **LEFOUR**, chargée de communication et d'Affaires Publiques de Twiice

A NOTER : Formation GECO le 19/062024 – **PENSEZ à intégrer le sujet REP EIC dans vos CGV** pour 2025 !!!!!

03

La REP ER

(Emballages de la Restauration)

(Responsabilité Elargie

des Producteurs)



QUESTION : Gros formats FAMILIAUX de GMS

- **Gros formats familiaux GMS** (qui sont déjà contributifs à une REP = REP EM ;

la lecture de CITEO voudrait faire basculer en REP ER à raison de l'arrêté REP ER publié le 22/07/23 =

créant encore plus de confusion

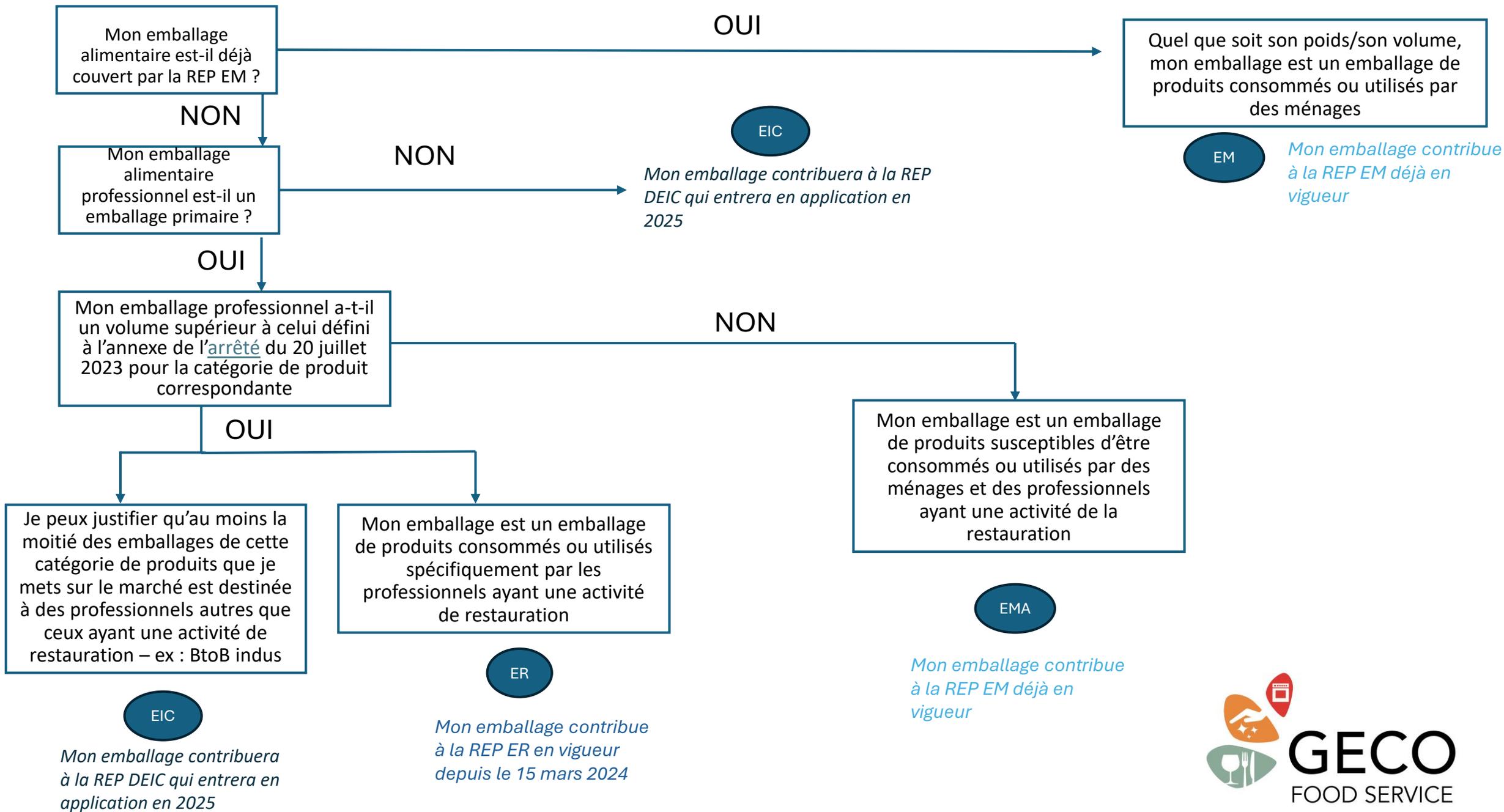
+ obligeant les entreprises à screener leurs gammes GMS à la lumière d'un texte REP ER

+ obligeant les entreprises à adhérer à CITEO PRO pour des emballages exclusivement destinés à des ménages...

- Alors que la **loi AGECE** indique expressément au 2°) du L541-10-1 que :
 - *Les emballages servant à commercialiser les produits consommés ou utilisés par les professionnels*
 - **ET qui ne sont pas déjà couverts par le 1° du présent article (NDLR = REP EM)**
 - **(NDLR : sur la date générale EIC) à compter du 1er janvier 2025**
 - **SAUF (NDLR exception sur la date) à l'exception de ceux qui sont consommés ou utilisés par les professionnels ayant une activité de restauration pour lesquels ces dispositions s'appliquent à compter du 1er janvier 2021-2023-2024 (NDLR = arrêté JO 22/07/23)**

Outre la hiérarchie des normes (la LOI prime les décrets et les arrêtés), il est clair que le régime REP ER ne vise que des emballages qui n'étaient pas contributifs REP EM !...

Document Arbre de décision



04

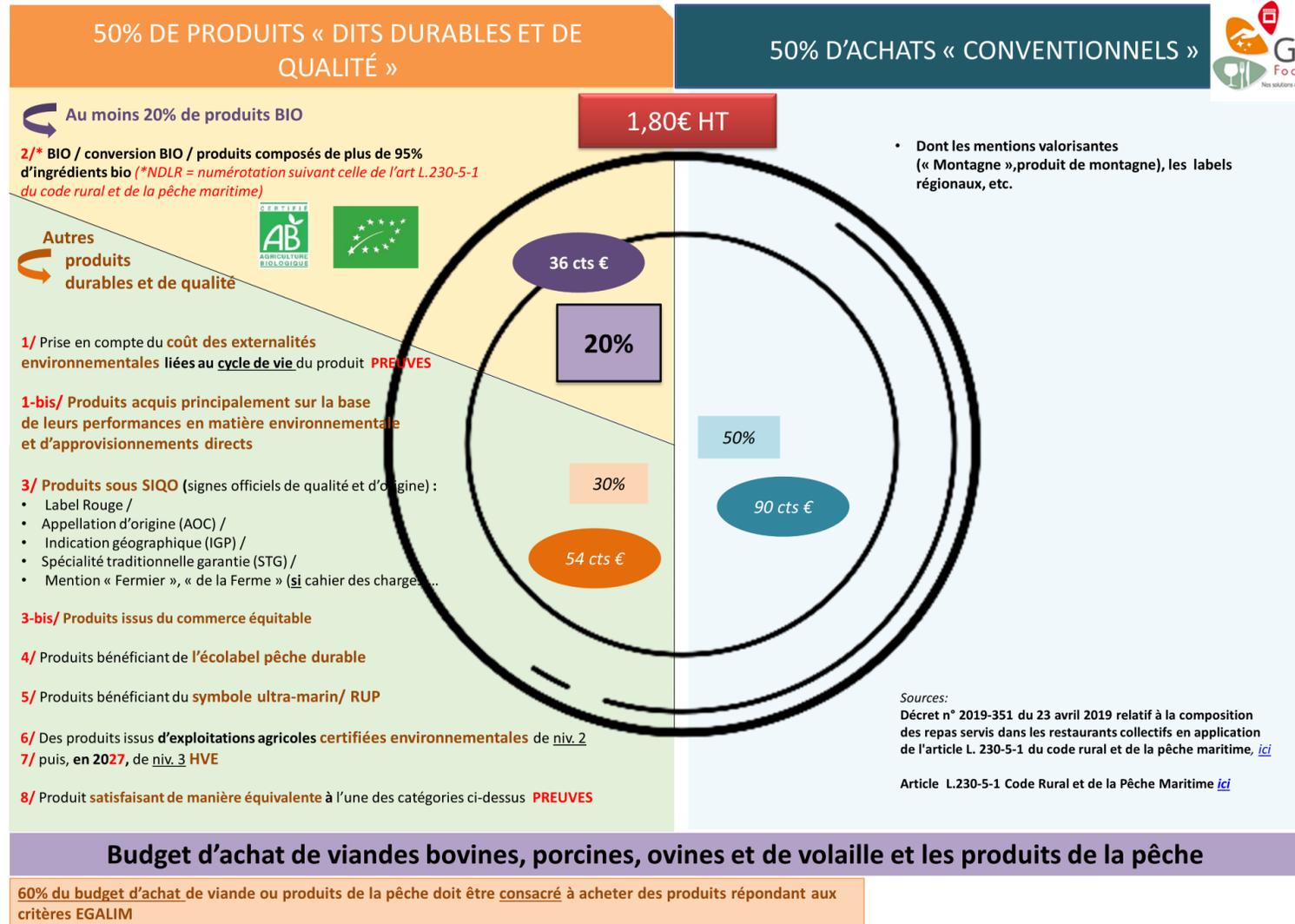
EGALIM

Point à date sur le sujet CE2 et HVE



LOI EGALIM L.230-5-1 Code Rural et de la Pêche Maritime : Approvisionnements → 10 Catégories favorisées

LOI EGALIM L.230-5-1 Code Rural et de la Pêche Maritime :



la loi EGALIM1 de 2018 a contraint les acheteurs publics de restauration collective à dédier 50% de leur budget d'achat annuel de denrées alimentaires, à l'achat de certaines « catégories » de produits dits durables et de qualité, listés à l'Article L.230-5-1 Code Rural et de la Pêche Maritime (cf. voir Slide en PJ).

Parmi ces produits dits « éligibles EGALIM1 » :

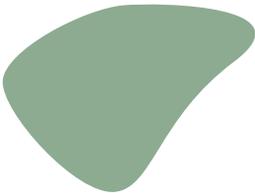
Jusqu'au 31/12/2026, on a les produits :

- issus d'exploitation agricole bénéficiant d'une certification environnementale de niveau 2 (CE2)
- issus de démarches reconnues équivalentes à la CE2 par « *par un organisme indépendant accrédité par un organisme d'accréditation signataire de l'accord multilatéral pris dans le cadre de la coordination européenne des organismes d'accréditation, sur la base de la norme relative aux exigences pour les organismes certifiant les produits, les procédés et les services applicable aux organismes procédant à la certification de produits.* » (extrait de l'article 2 alinéa 2 du Décret n° 2019-351 du 23 avril 2019 relatif à la composition des repas servis dans les restaurants collectifs en application de l'article L. 230-5-1 du code rural et de la pêche maritime).

VOIR la **liste des démarches reconnues équivalentes à la CE2** :

<https://agriculture.gouv.fr/niveau-2-de-la-certification-environnementale-liste-des-demarches-reconnues>





A partir du 01/01/2027, seuls les produits issus d'exploitations agricoles certifiées HVE (niveau 3 de la certification environnementale) seront éligibles. Ce qui pose problème à un certain nombre de nos entreprises IAA.

Ce changement de niveau de certification va beaucoup restreindre le champ d'éligibilité = en effet, le niveau 3 HVE ne peut être atteint qu'au niveau d'une exploitation agricole dans son ensemble (toutes cultures et productions).

Peu des exploitations agricoles dont les cultures ont pu bénéficier d'une reconnaissance d'équivalence à la certification de niveau 2, sur une partie de leurs cultures ou production, vont aller vers une démarche de certification de l'ensemble de leurs cultures et productions, avec des contraintes beaucoup plus importantes, obligations de résultats.

On aura donc moins de produits éligibles EGALIM, et cela mettra un frein à des démarches vertueuses mises en place dans le cadre de la CE2 pour une partie des cultures et productions d'une exploitation agricole, accompagnée par nos Entreprises dans leur plan de culture.

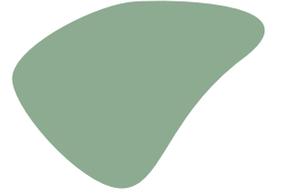
Le Gouvernement perdra – de fait – des moyens d'atteindre les objectifs d'achats EGALIM1.

DEMAIN



ACTIONS du GECO Food Service

1. **Voir évoluer le référentiel HVE** pour permettre la poursuite de la démarche environnementale reconnue équivalente à la CE2 sur une partie d'une exploitation serait une piste de solution.
 - Ce sujet entre totalement dans le mandat porté par les représentants à la Commission Nationale de la Certification Environnementale (CNCE).
 - Le GECO Food Service va faire nommer 2 entreprises adhérentes au sein de la CNCE.
2. **RDV le 05/04/24 - Sophie PALIN Sous-Directrice DGAI** - Sous-direction de l'accompagnement des transitions alimentaires et agroécologiques - Min de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, qui suit tous les travaux du CNRC.
3. Sensibilisation cabinet de Marc FESNAU (en cours)
4. Sensibilisation des animateurs du CNRC (en cours)
5. Sensibilisation ANIA (FAIT)
6. Sensibilisation LCA (en cours)



AUJOURD'HUI



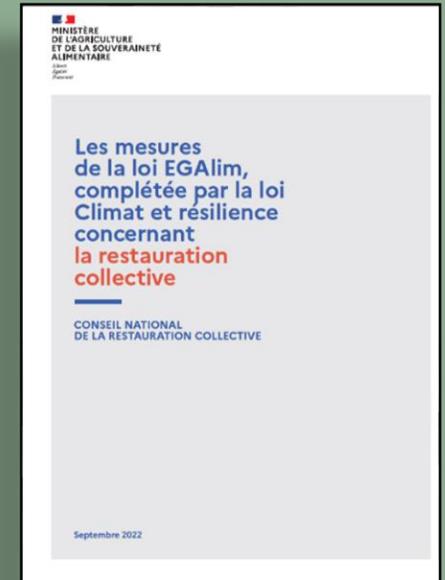
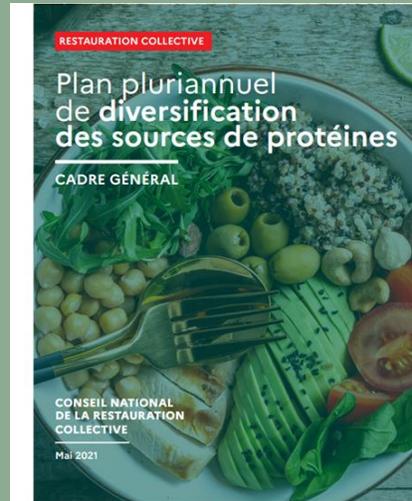
03

Rappel des livrables

du CNRC sur la Loi EGAlim



Ressources utiles concernant la mise en œuvre de la loi EGAlim



Livrables du CNRC

Ressources utiles concernant la mise en œuvre de la loi EGAlim

The screenshot shows a web browser window with the following elements:

- Browser tabs:** 'Loi anti-gaspillage économie...', 'Pollution plastique | Ministères...', '20018_InterdictionPlastique.pdf', 'Tableau de bord - ma cantine', 'Référentiel des indices de prix p...', 'spaces/-MSCF7Mdc8yfeJjMxM2...', 'spaces/-MSCF7Mdc8yfeJjMxM2...'.
- Address bar:** 'ma-cantine-1.gitbook.io/ma-cantine-egalim/au-moins-50-de-produits-de-qualite-et-durables-dont-20-de-bio/les-differentes-ressources-et-aides-pour-des-appros-durables/referentiel-des-indices-de-prix-pour-les-marches-publics'.
- Page Header:** 'ma cantine - documentation' with a search bar.
- Left Sidebar:** Contains navigation links such as 'Campagne annuelle de remontées de ses valeurs d'achat', 'AU MOINS 50% DE PRODUITS DE QUALITÉ ET DURABLES DONT 20% DE BIO', 'Rappel de la mesure', 'Les différentes ressources et aides pour des appros durables', 'Fiches d'infos SIQO par famille de denrées', 'Guides d'aide à la rédaction de marchés publics en direct et en concédé', 'Certification environnementale des exploitations agricoles et HVE', 'Commerce équitable', 'Aspects sociaux de la commande publique', 'INFORMATION DES USAGERS ET CONVIVÉS', and 'Affiches-type à télécharger'.
- Main Content:**
 - Section Header:** 'Référentiel des indices de prix pour les marchés publics' (highlighted in blue).
 - URL:** 'https://rmm.franceagrimer.fr/'
 - Document List:**
 - 'INDICATEURS D'EVOLUTION DES PRIX DES DENREES ALIMENTAIRES A DESTINATI...' (54... PDF)
 - 'Catalogue - guide achat public - inflation - 2022 - V4.pdf' (3MB PDF)
 - Text:**

Le service des nouvelles des marchés (SNM), devenu Réseau des Nouvelles des Marchés (RNM) réalise depuis 1953 un suivi des produits frais commercialisés sur les marchés de gros par les entreprises de commerce de gros implantées sur les Marchés d'intérêt National (MIN).

Le Réseau des Nouvelles des Marchés est piloté au niveau national par l'établissement public FranceAgriMer. La collecte d'informations est réalisée en région par des équipes d'enquêteurs conjoncturistes du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation en DRAAF.

Le RNM réalise également des cotations à d'autres stades (expédition, importation, détail). Ces cotations officielles peuvent être utilisées pour actualiser ou ajuster les prix de cession des produits livrés dans les contrats de fourniture en restauration collective dans le cadre de marchés publics. **Les cotations permettent un suivi de l'évolution des prix de vente observés (hors taxe et départ qual) des grossistes auprès de leur clientèle (Détaillants, restaurateurs, ...) pour des denrées alimentaires vendus en frais.** Ces prix n'incluent pas la livraison sous chaîne du froid sur site auprès de la clientèle. Les cotations sont diffusées notamment sur une fréquence hebdomadaire les vendredis de la semaine de référence. Les produits suivis sont les fruits et légumes sur 9 places de marchés de gros parmi les plus importantes en France situées dans différentes régions. Sur le MIN de Rungis, le RNM suit également les prix des viandes de boucheries, des volailles, des œufs, des produits de la Merée et des produits laitiers. Chaque produit coté est strictement défini et correspond spécifiquement à l'offre mis en vente sur chacun des marchés.

Livrables du CNRC



Merci

CONTACT

Frédérique LEHOUX – Directrice Générale

06 23 06 10 09

01 53 01 93 12

Frederique.lehoux@gecofoodservice.com

124 boulevard Magenta 75010 Paris